



INTER-MASSIF AGRICOLE FRANÇAIS

MASSIF-CENTRAL - VOSGES - JURA - ALPES - CORSE - PYRENEES

Communiqué de presse

27 mai 2021

Arbitrages du Ministre sur le Plan Stratégique National : L'élevage de montagne et des zones défavorisées ne doit pas être l'un des principaux financeurs du développement d'autres secteurs !

Les agriculteurs des différents massifs français ont pris note des premiers arbitrages rendus par Julien DENORMANDIE pour la prochaine PAC. Ils constatent avec amertume que leurs territoires et productions, pourtant en phase avec les attentes de la société et bénéfiques à l'environnement, mais disposant des plus bas revenus du secteur agricole, pourraient être les principaux contributeurs au développement de la production de protéines végétales.

La prochaine Politique Agricole Commune devrait garantir le maintien des équilibres entre productions et territoires, le Ministre ayant indiqué privilégier une approche de stabilité. C'est ce qui l'a encouragé, notamment, à maintenir le budget de l'ICHN pour la prochaine programmation : une décision que les agriculteurs des massifs français saluent, tout en réaffirmant la nécessité d'en réserver l'accès à l'agriculteur véritable. En revanche, on peut regretter que la stabilité budgétaire n'ait pas permis de privilégier l'enjeu des actifs agricoles, vital pour nos massifs.

La prochaine PAC ne devrait donc pas être celle de la reconnaissance des actifs, ni même de l'ensemble des services rendus par l'agriculture de montagne et des zones défavorisées : d'une part, les nombreux atouts environnementaux des systèmes herbagers et pastoraux de ces territoires ne semblent, à ce jour, pas faire l'objet d'une reconnaissance spécifique dans le cadre de l'éco-scheme ; d'autre part, les exploitations d'élevage de ces zones pourraient être les plus fortement et les plus négativement impactées par la hausse des aides couplées en faveur de la production de protéines végétales.

Le Ministre semble donc avoir fait ce choix redouté depuis plusieurs mois : baisser les aides couplées aux éleveurs de nos zones, acteurs indispensables du développement de leur territoire et de la transition agroécologique, tout en les empêchant d'accéder à une partie des futures aides couplées aux protéines végétales fourragères, afin d'améliorer l'autonomie protéique de leur exploitation.

La protection de notre souveraineté alimentaire et la durabilité de l'agriculture française sont deux enjeux qui nécessitent de préserver notre modèle d'élevage familial, pastoral et herbager : c'est pourquoi les agriculteurs des différents massifs français appellent, ensemble, le Ministre à rééquilibrer clairement ses prochains arbitrages en faveur de l'élevage de montagne et des zones défavorisées.

Contacts presse

Massif central : COPAMAC-SIDAM – 04 73 28 78 33

Jura : ARDAR – 03 63 08 51 06

Pyréénées : ACAP – 05 61 02 14 48

Alpes du Sud : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes – 06 78 80 27 26

Alpes du Nord : SUACI Montagn'Alpes – 06 18 48 31 98

Vosges : Chambre d'Agriculture des Vosges – 03 29 29 23 23

Corse : Chambre d'Agriculture de Corse – 04 95 32 84 40